

La Conférence a adopté pour 1956 un budget d'un peu plus de sept millions et demi, comportant une contribution canadienne de \$256,357.

Le rapport McNair a été discuté de nouveau à la cent trente-troisième séance du Conseil d'administration, à Genève, en novembre 1956. Le groupe patronal a présenté une proposition tendant à modifier la constitution de façon que les délégués ouvriers et patronaux puissent être nommés seulement après avoir été désignés par des organisations de travailleurs et d'employeurs libres et indépendantes de leurs gouvernements. Cette proposition a été repoussée par 29 voix, dont celle du Canada, contre 11. La subordination à l'État, chez les délégués communistes des employeurs et des travailleurs constitue, il est vrai, selon la délégation du Canada, une menace pour la structure tripartite de l'OIT; néanmoins il était important, à son avis, tant du point de vue de l'Organisation que de la conjoncture mondiale, de maintenir le principe d'une représentation universelle.¹ Peu après, le délégué américain des travailleurs proposa que l'on prie le directeur général de soumettre à la prochaine session du Conseil d'administration un rapport établissant s'il était opportun ou non pour l'OIT de créer un organe qui serait chargé d'enquêter sur la liberté d'association dans les pays membres et de communiquer ses constatations au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail. La proposition a été adoptée par 39 voix (dont celle du Canada) contre 0 et 1 abstention.

La Commission de la liberté syndicale a examiné divers cas d'infraction dont l'OIT avait été saisie; le plus grave était celui qui mettait en cause le Gouvernement hongrois. La Commission a recommandé au Conseil d'administration d'adopter le rapport préconisant l'instauration de la liberté syndicale complète en Hongrie. La recommandation a été adoptée par 26 voix (dont celle du Canada) contre 2 (Union soviétique et Égypte) et 2 abstentions (Inde et Birmanie). Par 36 voix (dont celle du Canada), contre 1 (Union soviétique) et 3 abstentions, le Conseil d'administration a aussi décidé que l'OIT collaborerait avec l'Assemblée générale de l'ONU à toute mesure qui intéresserait la liberté syndicale en Hongrie.

Parmi les autres conférences de l'OIT qui ont eu lieu durant la période qui nous intéresse, nous mentionnerons la sixième Conférence régionale des États américains membres de l'OIT, tenue à La Havane en septembre 1956, et la Conférence technique maritime préparatoire, réunie à Londres en septembre 1956; des délégations canadiennes triparties ont participé à ces deux conférences. Des délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers ont en outre représenté le Canada aux sessions de la Commission du pétrole et de la Commission des houillères, et de la Commission de la construction, du génie civil et des travaux publics consacrés aux problèmes d'actualité. En outre, des comités de spécialistes ont étudié diverses questions: relations

¹ La constitution de l'OIT, article 3, paragraphe 5, dispose que les délégués non gouvernementaux doivent être choisis "d'accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives soit des employeurs, soit des travailleurs du pays considéré, sous la réserve que de telles organisations existent".